

SAUVAGNAT SAINTE-MARTHE

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

mai 2006

INTRODUCTION

SOMMAIRE

- 1- introduction
- 2- risque inondation
- 3- consignes en cas d'inondations
- 6- risque séisme
- aléa mouvements de terrain
- 8- transport de matières dangereuses
- 9- consignes transport de matières dangereuses
- 10- risque de rupture de barrage
- 11- que faire en cas d'alerte ?

Conformément aux articles R 125-10 et 11 du code de l'environnement, les communes situées dans des zones à risques doivent établir un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce document reprend les informations transmises par le Préfet qui a dressé un inventaire des risques majeurs pour l'ensemble des communes du Département (Dossier Départemental des Risques Majeurs).

Le DICRIM est un outil de communication. Il a pour objectif d'informer le public, de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et de connaître les mesures à prendre en cas de danger.

La commune de Sauvagnat-Sainte-Marthe est concernée par 4 risques majeurs :

risques naturels : inondation par l'Allier pour le secteur de Veneix, séisme pour l'ensemble du territoire ;
risques technologiques : transport de matières dangereuses et rupture de barrage.

Le Conseil Municipal et les employés municipaux sont sensibilisés à la gestion des risques mais dans le domaine de la sécurité chacun d'entre vous doit être un acteur et un partenaire responsable.

Le DICRIM est consultable en mairie et affiché dans les lieux recevant du public. Ce document est évolutif et peut être modifié

RISQUE INONDATION

Pour la commune de Sauvagnat- Sainte-Marthe le risque est dû aux crues de l'Allier.

HISTORIQUE :

Les crues les plus importantes répertoriées ont eu lieu
en 1866 crue centennale

1973 crue décennale

2003 crue trentennale

L'annonce des crues est assurée par la Préfecture qui prévient les maires par l'intermédiaire des services chargés de la transmission des messages d'alerte.

Le secteur sensible de la commune de SAUVAGNAT-SAINTE-MARTE comprend 3 habitations situées chemin des Stouillettes et une habitation sise chemin de la Rougère.

En cas de forte crue, les occupants des maisons les plus proches de l'Allier sont en danger et doivent évacuer.

Dès qu'une pré-alerte est lancée, le maire et les adjoints sont chargés de prévenir les riverains.



Crue décembre 2003.

CONSIGNES EN CAS D'INONDATION

Avant :

- monter ou surélever les meubles ;
- mettre les produits toxiques au sec ;
- faire une réserve d'eau potable et aliments ;
- disposer d'un poste de radio à piles ,de bougies et de lampe de poches ;
- mettre les animaux à l'abri ;
- couper l'arrivée d'électricité et de gaz ;
- mettre en place des obturations étanches sur les ouvertures situées en partie basse : (murets de briques, sacs de sable).

Pendant :

- ne pas consommer l'eau du robinet ;
- rassembler papiers, valeurs, médicaments en vue d'une éventuelle évacuation ;
- évacuer quand vous en recevez l'ordre et informer la mairie de votre départ.

Après :

- ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une aire encore inondée.
- aérer et désinfecter les pièces ;
- ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques en s'assurant qu'ils sont secs ;
- chauffer dès que possible ;
- faire l'inventaire des dommages.



Crue décembre 2003

RISQUE SEISME

Le canton d'ISSOIRE est classé dans une zone de faible sismicité. L'Etat surveille et étudie la sismicité dans le Département. Les maîtres d'ouvrage sont informés du risque lors de dépôts de permis de construire afin d'appliquer les règles de construction parasismiques renforçant la résistance des bâtiments.

CONSIGNES

à l'intérieur d'un bâtiment : abritez-vous sous un meuble solide ;
à l'extérieur : s'éloigner des bâtiments, des fils électriques, des arbres, de tout ce qui peut s'effondrer ;
coupez l'électricité, le gaz.

ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal de Sauvagnat -Sainte-Marthe a fait réaliser, en 2005, par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand, une cartographie des aléas mouvements de terrain.

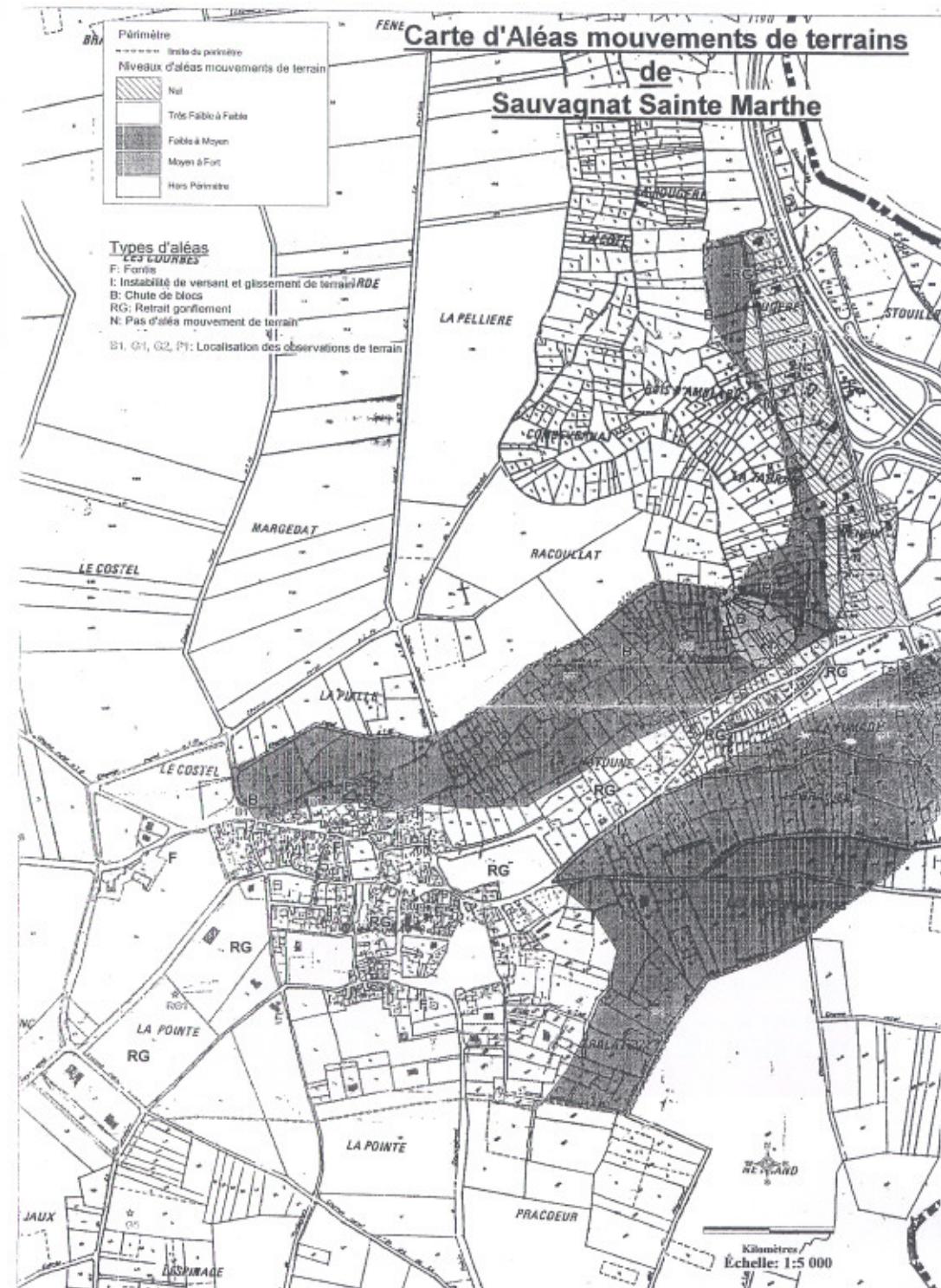
Cette étude a mis en évidence les aléas suivants : une zone d'aléa fort « chute de blocs » au-dessus de Veneix : (rochers de Racoullat).

Les versants à pente forte des deux côtés du Vallon sont classés dans un niveau d'aléa moyen. Ces versants présentent des indices d'instabilité et de glissements de terrain de faible intensité.

La majorité de la zone construite a un niveau d'aléas faible.

L'aléa retrait-gonflement des argiles étant envisageable et le phénomène glissement de terrain n'étant pas nul, la réalisation d'études géotechniques sera conseillée avant toute construction dans ces zones.

Voir cartographie ci-jointe.



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Définition :

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne ou par canalisation, de matières dangereuses.

Sur la route, le développement des infrastructures de transports et du trafic multiplie les risques d'accident.

Les risques dans la commune

Le risque TMD est lié à l'A75 et accessoirement à la RD 712 et au transport de gaz haute pression par canalisations, à l'ouest du bourg.

Mesures de prévention et de protection :

Les T.M.D. font l'objet d'une surveillance générale par l'Etat. En cas de danger, le Préfet peut déclencher le Plan de Secours.

LE CODE NATIONAL D'ALERTE : la sirène émet trois signaux d'une minute séparés par un silence de 5 secondes.
fin d'alerte : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

CONSIGNES

Si vous êtes témoin :

- donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; gendarmerie : 17), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- s'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit et en vous approchant en cas de fuite.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; invitez les autres témoins à s'éloigner.

Obéissez aux consignes des services de secours :

- si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- obtuez les ouvertures et aérations (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement), mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule ;
- écoutez France-Inter (90.4 ou 90.8 MHz France-Info 105.5 MHz ou la radio locale 102.5 MHz).

Après : si vous êtes confiné, dès l'annonce de la fin de l'alerte, aérez le local.

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

L'aléa Rupture de Barrage pour SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE est lié au barrage de Naussac.

Des inspections régulières sont réalisées afin de prévenir tout risque de fissuration qui pourrait conduire à une rupture de l'ouvrage.

Le risque de rupture de barrage, brusque et imprévu, est aujourd'hui faible.

Si un problème survenait, il se traduirait par une montée rapide des eaux de l'Allier et concernerait les riverains de la rivière.

MESURES A PRENDRE EN CAS D'ALERTE :

Evacuer son domicile en le fermant après avoir coupé l'électricité et le gaz.

Emporter les documents importants et les valeurs.

Point de ralliement : mairie.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

de bons réflexes dans toutes les situations

- ⇒ **Respecter les consignes**
- ⇒ **Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours ;**
- ⇒ **Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle**

En cas d'évènement, les élus et le personnel communal, sont chargés de prendre, en coordination avec les services de l'Etat et les centres de secours (SDIS), les mesures nécessaires.

Par une bonne connaissance et le respect des consignes chacun participera à sa sécurité et à celle des autres.

Les numéros utiles en cas d'urgence :

Sapeurs-Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Numéro de la mairie 04.73.96.61.06

GDF : 0810 433 063

EDF : 0810 333 063

Pour en savoir plus :

sites Internet et organismes à consulter :

site de Météo-France pour obtenir des informations et la carte de vigilance : www.meteo.fr

Portail du ministère chargé de l'environnement dédié à la prévention des risques naturels et technologiques : www.prim.net.

Les documents d'information : dossier départemental des risques majeurs, DICRIM, cartographie des aléas, sont consultables en mairie.